

*Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 10/04/2025*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Quatorze Avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD, M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, Mme Florence PENA ayant donné pouvoir à M. Pierre HERAILH.

Était excusée : Mme Nathalie BARDOU.

Secrétaire de Séance : M. Gérard BOUISSON.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/22 : Vote du budget primitif 2025 (assainissement)

Monsieur le Maire donne lecture des différents chapitres du budget primitif du service assainissement et informe le Conseil Municipal que le budget est équilibré en recettes et en dépenses :

- à la somme de 101 853,39 € en section de fonctionnement ;
- à la somme de 196 307,08 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

- ADOPTE le budget primitif 2025 du service assainissement (budget 07621).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Gérard BOUISSON.

